Compte-rendu du CE du Siège

6 & 7septembre 2018

la cgt france•tv Siège •1•2•3•4•5•Ô franceinfo:

Vos élus CGT

Ablavi Olga Amouzon Amemaka, Claude Belestin, Rafaèle Bourgier, Michèle Cahin, Marc Chauvelot, Sonia Deputier, Caroline Gindre, Philippe Goldmann, Claude Gueneau, Michela Law, Boris Muffolini, Christophe Vignal, Ghislaine Vingot

Représentant syndical :

Gérard TUSCHER

CE EXTRAORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2018

Projet de licenciement suite à l'inaptitude totale d'un journaliste

La CGT s'est abstenue d'émettre un avis sur ce projet qui fait suite à un avis médical. Nous avons mis en évidence la problématique des fins de carrières à FTV, qui laisse vraiment à désirer. L'Etat repousse l'âge de départ en retraite tandis que les entreprises font tout pour que les seniors les quittent…Cherchons l'erreur…

CE EXTRAORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2018

Point unique : Dégradation du climat social et ses conséquences sur la santé des salarié-e-s.

Un absentéisme inquiétant

La progression des arrêts maladie pose des questions de fond sur les conditions de travail de l'ensemble des personnels. Entre 2013 et 2017, l'absentéisme en France est passé de 14 jours par an à 17,3. Dans le même temps, à France Télévisions, il est passé de 17 à 22 jours !

Certes le vieillissement des salariés peut l'expliquer en partie, ainsi que le contexte anxiogène de l'entreprise, la fin de France Ô et de France 4, les rumeurs de plan social, mais cela n'exonère absolument pas la responsabilité de la direction qui ne semble pas vouloir prendre conscience des effets de la violence managériale.

La réorganisation liée à Info 2015 a laissé derrière elle nombre de situations douloureuses. La gestion sociale des scriptes restera comme un échec patent. Mais les médecins du travail pointent aussi la situation des salariés du Studio de la communication, celle des OPS et JRI, des salariés des Sports et des Programmes, ceux des secteurs administratifs.

On peut y ajouter la situation des réalisateurs et chroniqueurs de Télématin eux aussi victimes du plan d'économies drastique.

Pas toujours drôle d'être directeur

Alors qu'il aurait du être un des personnages centraux de ce CE extraordinaire, le n° 2 des rédactions a semblé s'ennuyer ferme.

Assis en bout de table, le nez sur son Smartphone, il n'a écouté que d'une oreille distraite l'exposé de la situation. Il s'est même esquivé avant la fin des débats, sans répondre aux alertes lancées par de nombreux acteurs présents : salarié-e-s, cadres, médecins du travail, expert-e-s, élu-e-s…

A quelques exceptions près, la direction fait dans le déni de réalité : « *On est hyper sensible à la manière de formuler les critiques… On ne peut tolérer les incivilités… Il y a eu des rappels à l'ordre… quand un incident est connu, on le traite* »

Sur le reste, elle botte en touche.

La rédaction brûle, la direction regarde ailleurs

Rien sur les méthodes autoritaires, sur les reportages pilotés à distance par le rédacteur en chef, sur les commentaires dictés en salle de montage, sur les remarques vexatoires, sur les versions 3, 4, 5 d'un même sujet…

Rien sur la taylorisation du travail, sur le non respect de l'autonomie des journalistes.

Rien sur les lubies des rédacteurs en chef, les reprises quotidiennes du " Parisien " à tourner dans l'urgence, les ordres et contre-ordres, les reportages annulés à la dernière minute.

Rien sur les amplitudes du travail qui explosent pour certains, y compris dans l'encadrement, le présentéisme, le déséquilibre vie personnelle/vie professionnelle, rien sur l'intrusion des groupes What'sApp jusque dans la sphère privée des salariés.

Le casting du 20 H « il y a une hiérarchie des compétences »

Après avoir affirmé que « ***personne n'est blacklisté au 20H*** », le n° 2 des rédactions se reprend « *mais il y a une hiérarchie des compétences* », justifiant ainsi la mise à l'écart de dizaines de journalistes : trop vieux, pas duplexable, pas dans le moule, issu de France 3…

Aucune volonté de s'attaquer à la surcharge des uns et la sous charge des autres.

Aucune prise en compte de cette forme de maltraitance consistant à priver d'antenne des dizaines de journalistes,

Seules décisions concrètes, à l'issue de ce CE, la constitution de groupes de travail sur la carrière des JRI et sur l'utilisation des moyens de transmission comme le TVU pack.

Sur les autres points, une réunion est fixée au 12 septembre avec la direction de la Qualité de Vie au Travail, des conseillers en développement de la QVT et des représentants des syndicats.

La CGT suivra avec attention les résultats de ces travaux.

CE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2018

En ouverture, la CGT a évoqué la situation des salariés de Malakoff après le choc de l'annonce de l'arrêt de France Ô (voir préambule ici).

Point 2 – Information/Consultation sur le projet de changement d'organisation du temps de travail au sein de l'établissement FTV – FTR (Vaise)

L'impression qui domine après cette présentation digne d'un concours d'éloquence est que l'objectif de ce projet (journal incarné et priorité du numérique) … est avant tout de modifier le temps de travail en vigueur à FTR.

Les réponses apportées aux élu-e-s restent vagues et floues. Les précisions demandées sur les plannings n'ont trouvé aucun écho.

Lors de la prochaine séance, la direction présentera un planning cyclique complet et une projection sur les semaines d'activités plus réduites. Elle apportera aussi les corrections sur les activités planifiées et les activités manquantes afin de pouvoir réellement analyser la faisabilité de ce projet.

Le principal argument avancé par la direction pour justifier ces efforts demandés aux salarié-e-s c'est « *l'intérêt collectif* » sans contrepartie concrète permettant de redonner du sens au travail.

Pour la CGT la santé, la qualité de vie au travail et la qualité du travail, les risques psychosociaux et les pertes de pouvoir d'achat entrent bien évidemment dans « l'intérêt individuel » des salarié-e-s qui composent le collectif…

Il nous semble donc incontournable de faire évoluer ce projet avec les salarié-e-s et non pas l'imposer à marche forcée. Pour mémoire, la quasi totalité des salarié-e-s du site l'ont pour l'instant désapprouvé.

L'avis devrait être rendu lors du prochain CE sur la base des documents corrigés.

Point 3 – Information/Consultation sur le projet de modification de l'organisation de la Direction Générale Déléguée à l'Antenne et aux Programmes

Le point, abordé trop tardivement, est reporté à la prochaine séance.

Point 4 – Présentation des plans de charges MFTV - FTR (Vaise) et Malakoff au 30 juin 2018

MFTV

Plan de charges conformes à la prévision selon la direction qui se félicite du recours aux moyens internes « gage d'efficacité économique ».

FTR (Vaise)

Un plan de charges qui témoigne des économies réalisées dans le site : une baisse de 7,57 % par rapport au budget prévu…

Malakoff

Stabilité selon la direction. Le plan de charges en post production aurait été surévalué, en terme de fabrication (montage, mixage) ce qui explique

l'écart entre le prévisionnel et le réalisé. Même son de cloche côté mixage actu mais là, la baisse d'activité a été compensée par du mixage magazine.

Comme c'est l'usage, le document de la direction n'indique pas le total des heures passées en vacation « disponibilité », « maintenance » et « formation ».

La CGT insiste encore et toujours pour qu'apparaissent, comme pour MFTV, ces informations pour une meilleure transparence de l'activité à Malakoff.

Point 5 – Point sur les plans de charges de la rentrée Malakoff – FTR (Vaise) et MFTV

Malakoff après l'annonce de l'arrêt de France Ô

Malakoff est sous le choc mais les personnels peuvent dormir tranquilles, le nouveau directeur des contenus veille sur eux.

C'est sur un ton quasi ecclésiastique que M. Grillon est venu expliquer en séance que certes la situation était difficile mais que demain ce serait vachement mieux.

Les élu-e-s de la CGT ont principalement essayé d'obtenir des garanties sur le plan de charges pour 2019 mais à ce jour, nul ne sait avec certitude ce qu'il en sera au 1er janvier prochain. Bien que les arbitrages budgétaires soient en cours, on sait d'ores et déjà que Malakoff continuera à contribuer à l'effort sur les ETP, moins 500 ETP d'ici 2020, avant même la déclinaison du nouveau plan d'économies annoncé en juillet.

Aucune information concrète donc sur le devenir de Malakoff, sur le maintien des effectifs et sur la régularisation des non permanents historiques.

La réorganisation du Pôle Outre-mer devrait être menée avec la direction générale délégués des antennes et programmes (DGDAP) conduite par Takis Candillis. Des échanges et des ateliers sont prévus pour les salarié-e-s des antennes programmes France Ô et la DGDAP du 19 septembre au 19 octobre prochains.

A la demande de la CGT, un point spécifique sur Malakoff sera à l'ordre du jour du prochain CE les 19 et 20 septembre. La direction s'est engagée à apporter des réponses aux vives interrogations des salarié-e-s relayées par vos élu-e-s.

FTR

Le plan de charge de rentrée est basé sur l'évolution de l'activité et est censé monter en puissance en janvier 2019. Nous attendrons donc d'avoir les précisions sur le projet de réorganisation avant de nous prononcer sur les moyens que la direction entend mettre en face.

MFTV

La diffusion de TLS (Tout le Sport) est décalée à 20h45. La direction annonce n'avoir pas d'autre solution que de réduire le temps de repas du soir pour les salarié-e-s qui enchaînent le 19/20 et TLS. « *Ce sont les choix d'antenne qui ont dicté cette modification* ». Certes, la pause de 30 mn sera en TTE (Temps de Travail Effectif) mais la CGT a évoqué les conditions de travail et déploré qu'aucune compensation ne soit accordée aux salarié-e-s concerné-e-s par ce changement.

Par ailleurs l'enchaînement sur France 2 le dimanche soir de Stade 2 et du 20H avec la partie magazine de Laurent Delahousse, laisse très peu de temps à l'installation et crée des conditions acrobatiques que la CGT a déjà évoqué à plusieurs reprises

« Les Maternelles » (durée : 45 mn) et « Les Quotidiennes » (durée : 53 mn ou 1h05) sont internalisées sur le plateau B à raison de 3 jours par semaine. « Les Maternelles » sont en direct 2 fois par semaine le mardi et le jeudi. Les émissions sont enregistrées de la façon suivante :

. Lundi : 3 « Quotidiennes »

. Mardi : 2 « Maternelles » dont 1 en direct, et 2 « Quotidiennes » enregistrées,

. Jeudi : 3 « Maternelles » dont

1 en direct.

La dernière de Thé ou Café sera diffusée en novembre 2018, ce point sera abordé au prochain CE de septembre.

Déménagement de France 3 Vanves au Siège

Les élu-e-s CGT sont intervenus sur ce point. Si le déménagement des salarié-e-s de l'antenne de France 3 Paris Ile de France (Vanves) au Siège est confirmé, il y aura nécessairement des conséquences sur l'emploi, à commencer par celui des non permanents.

La direction prétend que le dossier est encore en arbitrage et que le schéma qui sera retenu sera présenté à la commission de suivi ainsi qu'aux instances.

La CGT continue à se battre pour une relocalisation de l'antenne de France 3 Paris Ile de France en Petite Couronne. Plusieurs municipalité saisies par la CGT se sont montrées intéressées.

Point 6 – Information sur l'état d'avancement du projet de dématérialisation des contrats de travail et leur signature électronique

Plusieurs sites pilotes ont été choisis pour tester le nouveau dispositif. Des régions de France 3, des services du Siège et plusieurs stations d'Outre-mer.

Les contrats de travail seront indexés dans le coffre fort numérique (DIGIPOST) sans dérogation possible, y compris pour les personnels ayant choisi de conserver le support papier pour leurs bulletins de salaire.

Suite à un problème de développement informatique, la mise en place du contrat dématérialisé initialement prévu en septembre a pris du retard.

Prélèvement à la source

La CGT a profité du point pour aborder la question du prélèvement à la source qui entre en vigueur le 1er janvier prochain (cette fois, c'est sûr).

Une notice explicative sera fournie à partir de la paie de novembre aux salarié-e-s. Elle fera apparaître la case supplémentaire qui figurera sur le bulletin de salaire, le net à payer après prélèvement de l'impôt.

L'interlocuteur unique pour le pourcentage d'imposition à appliquer est l'administration fiscale qui transmettra le taux à l'entreprise collectrice.

Ceux qui ne souhaiteront pas que leur taux soit communiqué à FTV se verront appliquer un taux neutre, celui d'un célibataire sans enfant.

La régularisation se fera a postériori, lors de la déclaration d'impôts que l'on continuera à faire chaque année et se fera entre les impôts et le contribuable (versement complémentaire, remboursement de trop perçu).

Chacun aura la possibilité d'informer en temps réel l'administration fiscale des changements de situation personnelle. L'administration aura 3 mois pour mettre à jour le taux de prélèvement.

Pour FTV, l'enjeu est de modifier le logiciel PapyRHus et de former les gestionnaires de paie.

Point 7 – Point d'information sur la mise en œuvre et le déploiement du schéma de développement des activités des moyens internes de fabrication

La direction se félicite du lancement du feuilleton de Vendargues qui a fait de bons scores d'audience la première quinzaine.

La CGT a rappelé la position de Mme Frédérique Dumas, vice présidente de la commission culture de l'assemblée nationale, qui avait osé parler de « *risque de catastrophe industrielle* » à propos du feuil-

leton… On espère que ce succès d'audience n'aura pas trop traumatisé cette fervente défenseuse de la création audiovisuelle… au seul profit du secteur privé…

A propos de la réforme des moyens de fabrication engagée parallèlement, un certain nombre d'ajustements ont été faits dans les organigrammes cible, avec notamment des changements de rattachements ou des suppressions de strates hiérarchiques.

Ces modifications proviennent des groupes de travail qui se réunissent depuis juin et doivent continuer à se réunir dans les semaines à venir.

L'organigramme cible passe de 971 à 974 postes. La mention « nouveaux formats » est supprimée (tous les genres sont concernés). La « case » regroupant les chefs de car et chefs de régie est élargie à leurs adjoints. Un lien fonctionnel des chefs de car avec les techniciens a été ajouté.

L'encadrement du Franay a été revu ainsi que celui de la post production.

Le futur hub de Bois d'Arcy pour la vidéo mobile devrait être livré en juin 2019. Un coordinateur sera nommé sur le site pour coordonner l'ensemble de l'activité de la logistique de la direction des moyens de fabrication.

Les cadres de niveau N-2, notamment les responsables des sites régionaux, seront nommés à la mi septembre. Les campagnes d'entretien ont lieu en ce moment.

Les postes N-3 seront republiés avec les nouveaux périmètres. Les salarié-e-s intéressé-e-s devront confirmer leurs vœux.

Les planificateurs, les chargés/directeurs de production et assistantes pourront également préciser dans quel cadre ils veulent travailler.

Le futur responsable des achats (poste ouvert à tout FTV) devrait bientôt être connu.

La direction exclue a priori de nouvelles modifications importantes, mais il pourra toujours y avoir des ajustements à la marge, sauf à constater un dysfonctionnement réel.

Prochain CE le 19 et 20 septembre. Ce sera le dernier CE du Siège de FTV puisque le 1er tour des élections au CSE (qui remplace désormais le CE), aura lieu du 28 septembre au 4 octobre au Siège et également à Malakoff qui disposera de son propre CSE. Le vote se fera par voie électronique. Chaque salarié recevra des codes à son domicile. Vous pourrez voter à partir de n'importe quel ordinateur ou Smartphone. Une fois élu, le CSE désignera les représentants de proximité par grandes familles professionnelles à MFTV ainsi que des représentants du site à FTR- Vaise.

Paris, Malakoff, Issy-les-Moulineaux, Vaise, le 10 septembre 2018

CGT France télévisions Siège
Bureau A210
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr
01.56.22.47.04

Prochain CE :
19 & 20 septembre 2018

D'ici là, vos élu-e-s CGT se tiennent à votre disposition